



LE GRAND PRIX DE L'OUVERTURE CRCIG

REGLEMENT PARTICULIER

Samedi 05 février 2022 : *Pré-licenciés à Benjamins*

**Dimanche 06 février 2022 : *Minimes – Cadets –
Féminines – Juniors – Seniors***



Article 1. Organisation

L'épreuve « **LE GRAND PRIX DE L'OUVERTURE CRCIG** », est organisée par le Club Neutre – Cyclisme Guadeloupe sous les règlements de la FFC. Elle se dispute le **samedi 05 et dimanche 06 février 2022**.

Article 2. : Participation

L'épreuve est réservée aux athlètes des *catégories : Pré-licenciés – Poussins- Pupilles – Benjamins – Minimes – Cadets - Juniors et Seniors. Masculins et Féminins*. Elle est inscrite au calendrier régional.

Article 3. Permanence

La permanence de départ se tiendra :

- Samedi 05 février 2022 à partir de 13h00 et jusqu'à 14h45 à l'entrée du circuit

- Dimanche 06 février 2022 à partir de 10h00 et jusqu'à 10h45 à l'entrée du circuit

Les dossards seront remis aux directeurs sportifs de chaque équipe, qui viendront masqués. Les licences des coureurs, des dirigeants et des arbitres seront vérifiées au Secrétariat du C.R.C.I.G.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC, en la présence des membres du Jury des arbitres et se tiendra à 30 minutes du départ, soit dans le SAS de contrôle situé à l'entrée. Présence d'un seul membre par équipe porteur d'un masque.

Article 4. Engagements

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte toutes les clauses. Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route. Le montant des droits d'engagement par coureur devra être acquitté et est fixé comme suit :

- **Pré-licenciés à Benjamins : Gratuit**
- **Minimes et Cadets : 6.50 €**
- **Juniors et Seniors : 8.50 €**

Les inscriptions se font en ligne sur l'interface maj.ffc.fr et seront closes le mercredi 02 février 2022 à 16h00. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

Article 5. Emargement

Compte-tenu du protocole COVID 19 du C.R.C.I.G, il n'y aura pas de signature de feuille d'emargement.

Article 6. Ravitaillement et zones vertes

Le ravitaillement à pied des coureurs se fera à l'intérieur d'une zone délimitée par des panneaux : « ouverture et fermeture zone de ravitaillement ».

Des sacs poubelles seront disposés sur cette zone, afin de permettre aux encadrants des équipes de laisser la zone indemne de pollution et de déchets.

Des dérogations à ces prescriptions pourront être apportées par le Jury des arbitres, en consultation avec l'organisateur en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 7. Respect de la nature et de l'environnement

Les Coureurs sont priés de se montrer respectueux de l'environnement en évitant de jeter leurs détritres sur la voie publique, en gardant notamment les emballages alimentaires dans leurs poches. Il en va de même pour les encadrants des équipes qui devront utiliser les sacs poubelles mis à leur disposition sur les zones de départ/arrivée et les zones « vertes » situées aux points de ravitaillement sur le circuit.

Article 8. Arrivée

Une déviation obligatoire sera mise en place pour les véhicules, à 400 m de la ligne d'arrivée, Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de l'organisation, des arbitres, du médecin et du directeur sportif du vainqueur seulement en cas d'arrivée détachée, avec une avance minimum de 1 minute.

Article 9. Délais

Tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course après avoir remis son dossard au camion balai.

Article 10. Protocole

Compte-tenu du protocole COVID 19 du C.R.C.I.G, il n'y aura pas de cérémonie protocolaire.

Article 11. Prix

Place	P-licenciés F	P-licenciés G	Poussins	Poussines	Pupilles F	Pupilles G
1	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
2	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
3	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
4	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
5	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature

Place	Benjamines	Benjamins	Minimes G	Minimes F	Cadettes	Cadets
1	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
2	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
3	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
4	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature
5	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature	Prix Nature

Place	Féminines
1	116 €
2	72 €
3	44 €
4	37 €
5	21 €
Total	290 €

Place	Juniors	Seniors
1	100 €	149 €
2	70 €	117 €
3	50 €	105 €
4	40 €	90 €
5	30 €	72 €
6	35 €	55 €
7	25 €	49 €
8	20 €	43 €
9	20 €	37 €
10	20 €	30 €
Total	400 €	747 €

Article 12. Service médical

Les soins médicaux en course seront assurés par le service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ jusqu'au moment où ils quittent celle d'arrivée.

Article 13. Esprit sportif

Nous comptons sur l'esprit sportif de chacun afin que l'épreuve puisse se dérouler dans de bonnes conditions et que chacun reparte avec de bons souvenirs.

Article 14 : Sécurité

IMPORTANT : Pour la sécurité de tous, le **CODE DE LA ROUTE** devra être respecté dans son intégralité.

Les coureurs doivent rouler uniquement sur la partie droite de la chaussée et ne jamais contourner les ronds-points par la gauche.

Article 15 : droit à l'image

Tout participant au GRAND PRIX DE L'OUVERTURE CRCIG, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve.

Article 16. Protocole COVID 19

Celui-ci sera appliqué à partir du document édité par le CRCIG « mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19, dans la version la plus récente à la date de l'épreuve. Le référent COVID 19 au sein de l'équipe d'organisation est chargé de veiller à sa bonne application.

Article 17. Divers

Pour tout sujet n'étant pas traité dans le présent règlement interne, il sera fait référence au règlement fédéral en vigueur. En cas de force majeure, d'événement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement.

Article 18 : acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'Evènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.

